

DECLARATION DES PERFORMANCES

Conformément Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011

Du produit **MasterRoc AGA 255**

DdP N° : **11078891**

1 - Code d'identification unique du produit type :

Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Retardateur de prise EN 934-2 T8

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication. Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication.

Le numéro de lot est mentionné sur l'étiquette du produit.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Retardateur de Prise

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

BASF France SAS – Division Construction Chemicals

Siège social : 49, avenue Georges Pompidou,

92593 Levallois-Perret Cedex, France.

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

Système 2+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CERIB, organisme notifié n°1164

A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+

A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées : MasterRoc AGA 255

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques harmonisées |
|-------------------------------|---|---------------------------------------|
| Teneurs en ions Chlorure | < 0.1 % | |
| Teneur en alcalins | ≤ 8.0 % | |
| Effet sur la corrosion | PND | |
| Résistance à la compression | à 7 jours, BA* ≥ 80 % du BT** à 28 jours, BA* ≥ 90% du BT** | EN 934-2 : 2009+A1 :2012 |
| Temps de prise | Début de prise : Prise MA*** ≥ Prise MT**** + 90 min Fin de Prise : Prise MA*** ≤ Prise MT**** + 360 min | |
| Teneur en air | ≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT** | |
| Substances dangereuses | Voir fiche de données de sécurité | |

BA* : Béton Adjuvanté ; BT** : Béton Témoin ; MA*** : Mortier Adjuvanté ; MT**** : Mortier témoin

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Guillaume FRANQUEVILLE, Directeur Adjuvants et Sols Industriels France, le 05/01/2018 à Evry.